

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 10 septembre 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le gouvernement soutient les actions de lutte contre les pollutions

Le gouvernement a examiné le rapport sur la gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour l'année 2018, durant laquelle 182,8 millions de francs ont été attribués à six collectivités.

Depuis 2003, une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été instaurée. Elle est exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique (huiles lubrifiantes, pneumatiques neufs, usagés ou rechapés en caoutchouc, piles, batteries et accumulateurs électriques). Pour recevoir le produit de cette taxe, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé. Ce fonds est géré par un comité qui se réunit au minimum deux fois par an et rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces, les communes ou la Nouvelle-Calédonie.

En 2018, le comité de gestion du fonds des actions de lutte contre les pollutions s'est réuni trois fois et a validé six demandes pour un montant total de 182,8 millions de francs :

- 105,3 millions de francs à la commune de Maré, pour la mise en conformité de son installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND),
- 29,7 millions de francs à la commune de Houailou pour la collecte, le regroupement et la pré-dépollution de 515 véhicules, puis leur transfert jusqu'au centre de traitement sur Nouméa,
- 8,2 millions de francs à la commune de Koumac pour soutenir le SIVM Nord dans la mise en œuvre d'une partie de son installation de stockage de déchets,
- 6,8 millions de francs à Boulouparis pour l'évacuation de l'ancien dépotoir de Kouergoa,
- 29,7 millions de francs à Ponérihouen pour la collecte et le traitement de 500 véhicules hors d'usage,
- 8 millions de francs à l'Île des Pins pour la collecte et le traitement de 150 véhicules hors d'usage.

Depuis l'origine du fonds, et au 31 décembre 2018, le montant total des aides accordées par le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions s'élève à 1,4 milliard de francs.

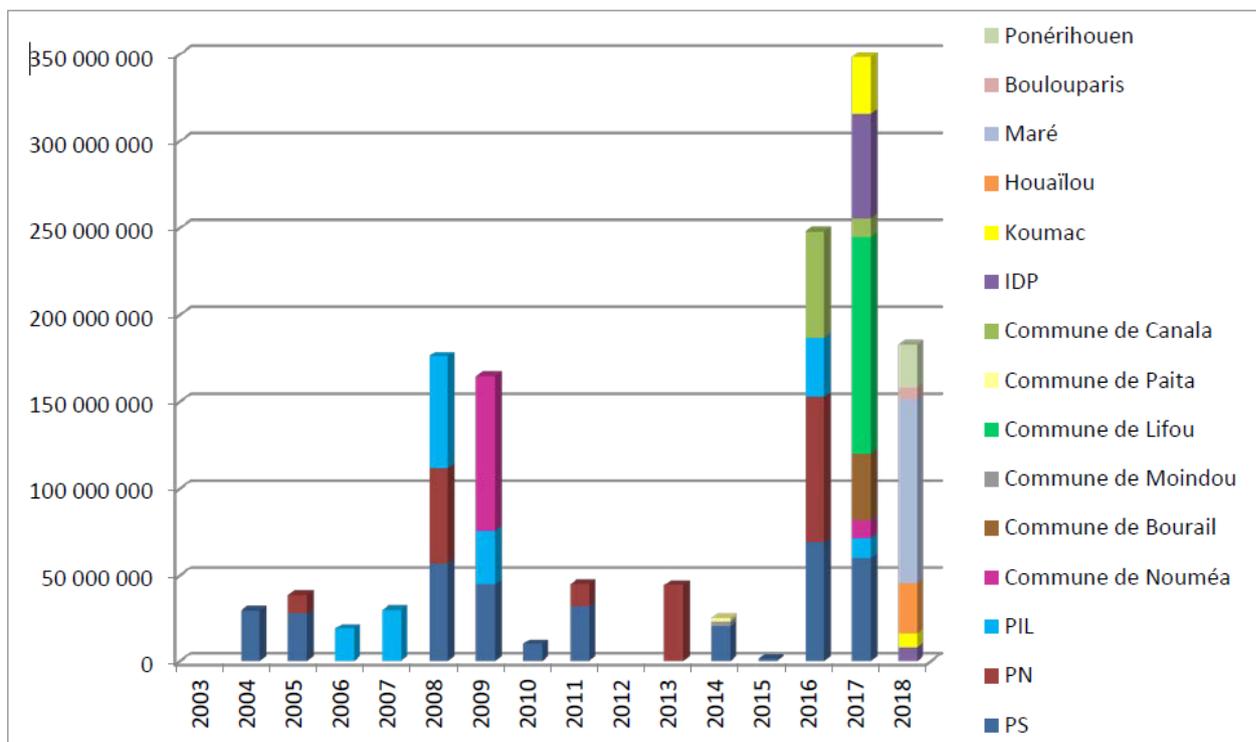


Figure 2 – Répartition des subventions par demandeur et par année

* * *